

**PLAN DE VENTE
PROVISOIRE**

LOT n°23

MAÎTRE D'OUVRAGE



ATALYS
157 rue de Châtillon
35200 RENNES
Tél : 02.99.53.69.37
Email : contact@atalys35.fr

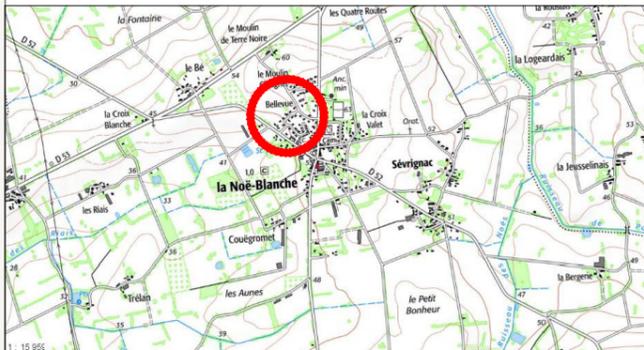
**LA NOË-BLANCHE (35470)
Rue Sainte-Anne
" La Clé des Champs "**

GEOMETRE - EXPERT

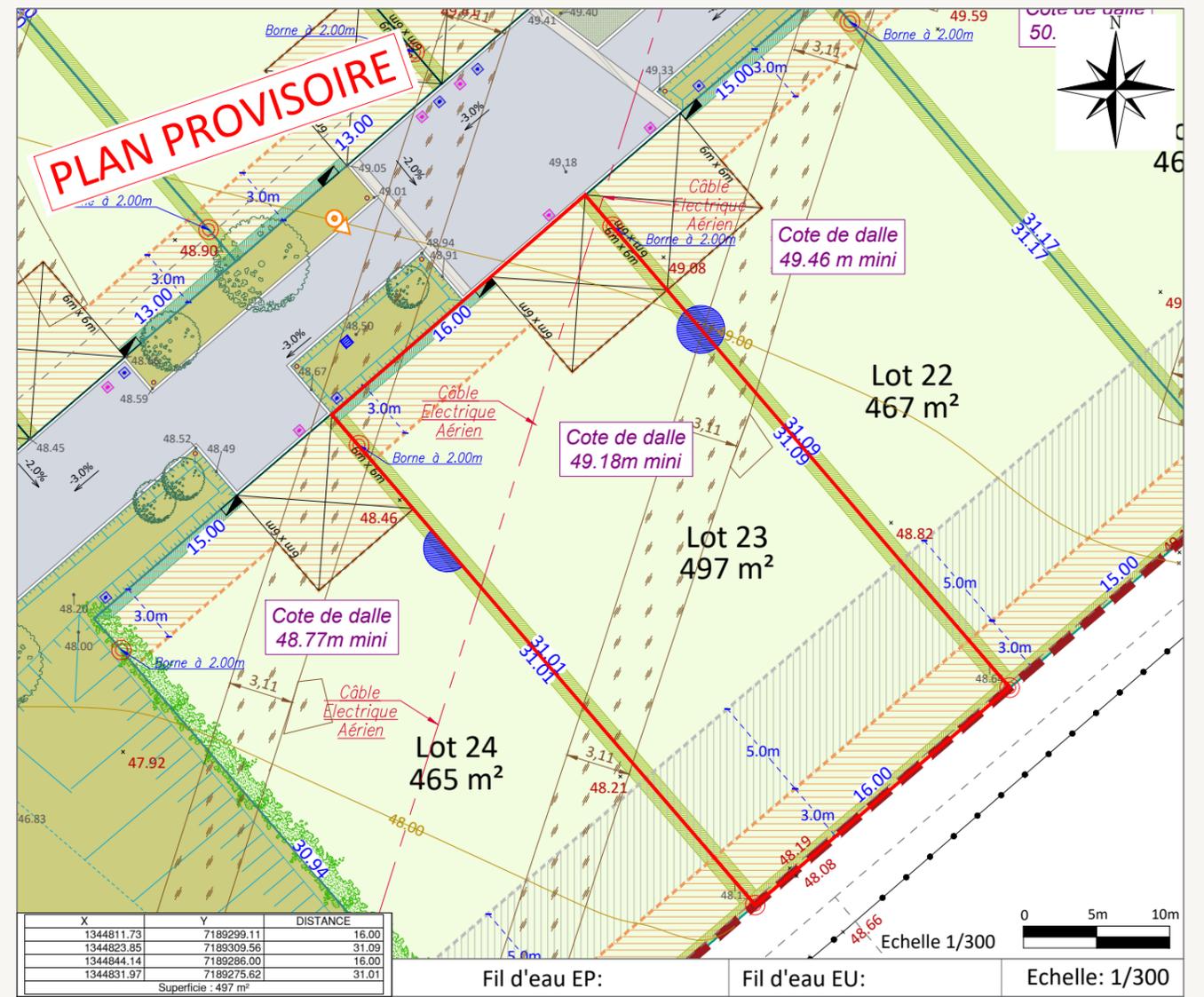
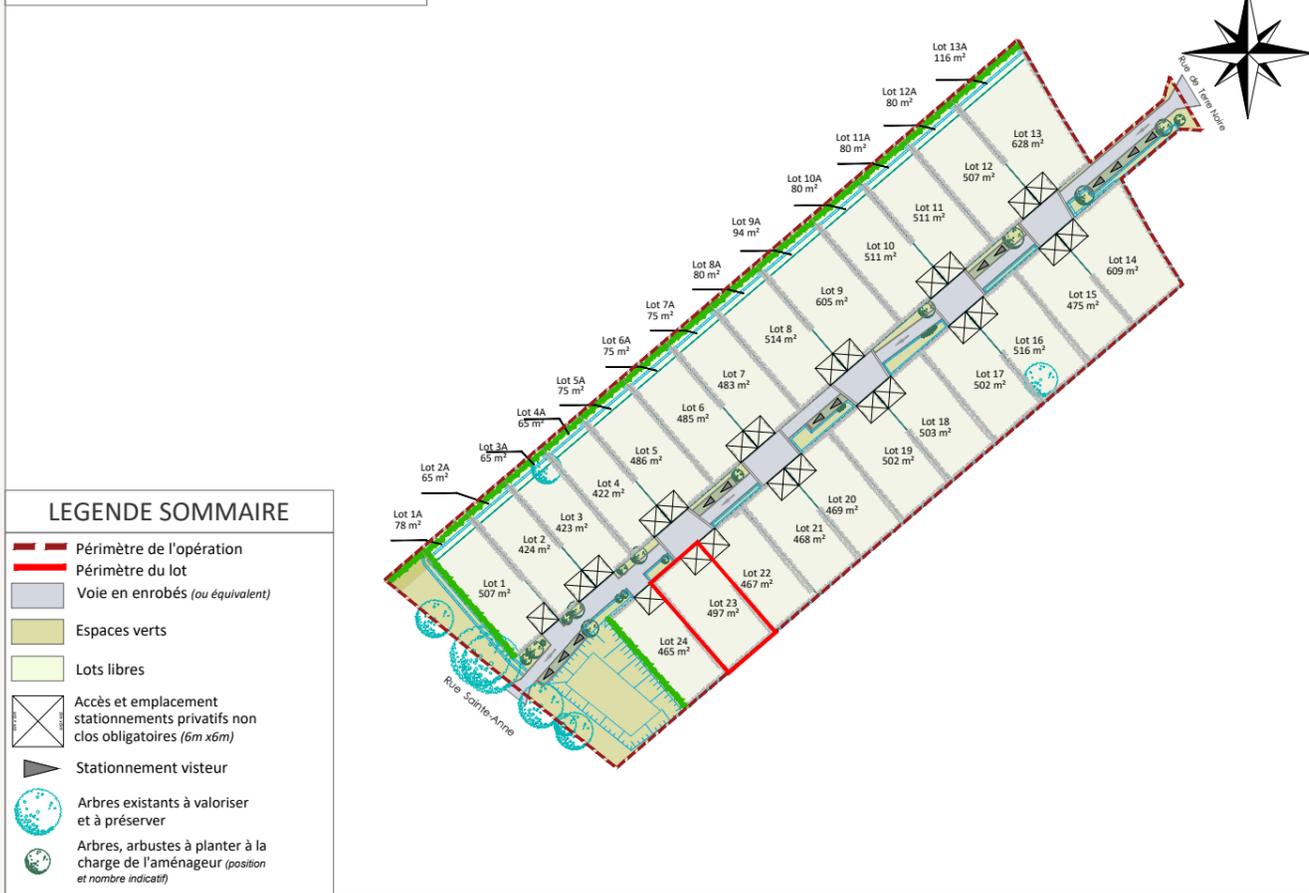


AGEIS
3 rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



Plan de Localisation (sans échelle)



LEGENDE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Périmètre du lotissement | Voie en enrobés (ou équivalent) | Zone non constructible pour tout type de construction | Clôture en limite avec la voie de desserte à la charge de l'acquéreur (clôture Type 1) |
| Périmètre du lot | Traitement différencié de la voie en résine (ou équivalent) | Zone non constructible pour la construction principale et obligatoire pour les abris de jardin | Clôture en limite séparative entre 2 lots et en fond de parcelle des lots 14 à 24 à la charge de l'acquéreur (clôture Type 2) |
| Application cadastrale (limite non garantie) | Stationnement en revêtement drainant | Candélabre (position et nombre indicatif) | Clôture en fond de parcelle des lots 1 à 13 et clôture Sud-Ouest des lots 1 et 24 (clôture Type 3) |
| Stationnement visiteur | Stationnement en revêtement drainant | Poteau incendie | Plantations et merlon réalisés par l'aménageur, à conforter (doubler) et entretenir par l'acquéreur |
| Cote altimétrique (terrain naturel) | Courbe de niveau | Limite du zonage PLU | Clôture en fond de parcelle des lots 1 à 13 et clôture Sud-Ouest des lots 1 et 24 (clôture Type 3) |
| Cote altimétrique du projet | Fossé existant | Cote de dalle | Plantations et merlon réalisés par l'aménageur, à conforter (doubler) et entretenir par l'acquéreur |
| Borne / Piquet | Nœud/bassin de collecte des eaux pluviales | Branchement EP/EU | Clôture en fond de parcelle des lots 1 à 13 et clôture Sud-Ouest des lots 1 et 24 (clôture Type 3) |
| Vivaces, plantes couvre sol à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif) | Talus réalisé à la charge de l'aménageur | Zone remblayée (la localisation des fouilles est établie par l'INRAP et sous sa seule responsabilité) | Clôture en fond de parcelle des lots 1 à 13 et clôture Sud-Ouest des lots 1 et 24 (clôture Type 3) |
| Arbres existants à valoriser et à préserver | Coffrets techniques | Grille 40x40 | Clôture en fond de parcelle des lots 1 à 13 et clôture Sud-Ouest des lots 1 et 24 (clôture Type 3) |
| Arbres, arbustes à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif) | | Ouvrage de régulation | Clôture en fond de parcelle des lots 1 à 13 et clôture Sud-Ouest des lots 1 et 24 (clôture Type 3) |
| | | Tête de buse | Clôture en fond de parcelle des lots 1 à 13 et clôture Sud-Ouest des lots 1 et 24 (clôture Type 3) |

Rattachement planimétrique: RGF93 CC48 Rattachement altimétrique: IGN69 Date d'édition: 14/05/2025

- AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS**
- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
 - L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
 - La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
 - Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voisines de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
 - Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
 - Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
 - Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
 - En fonction de la topographie de certains terrains, et si le PLU l'autorise, il peut être mis en place par les acquéreurs, sur leur parcelle et à leur charge exclusive, un mur de soutènement afin de pouvoir retenir la terre.

MAÎTRISE D'OEUVRE



AGEIS
3 rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

ARCHITECTE



Aude de LESQUEN
11 rue de la Mairie
35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 09.83.31.94.31
Email : aude@lesquen-architecture.com